



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES  
Avenue de Lavaux 35  
Case postale 481  
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30  
Fax: 021 557 81 31  
www.ucv.ch  
ucv@ucv.ch

ASSOCIATION DES COMMUNES  
SUISES

Monsieur Ulrich König  
Directeur  
Solothurnstrasse 22  
3322 Urlenlen-Schönbühl

Réf. : Catherine Losey-Burri  
Affaire traitée par : Brigitte Dind  
Tél. direct : 021 557 81 32

Pully, le 17 mai 2011

## **Projet de territoire suisse**

Monsieur le Directeur,

Le projet cité en titre a suscité notre plus vif intérêt et nous vous remercions de nous associer à cette consultation.

### **Préambule**

Sur le principe, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) salue le fait que ce document soit élaboré par les partenaires représentant les trois échelons du fédéralisme suisse. Du point de vue des communes, c'est un signal extrêmement positif. A cet égard, la contribution active des associations de communes à un texte faisant en quelque sorte office de charte est d'autant plus indispensable que les grandes lignes définies en théorie sont appliquées dans la réalité du terrain par les collectivités locales.

C'est pourquoi l'effet bénéfique de la participation des associations de communes à ce projet ne doit pas nous empêcher de rester vigilants afin d'éviter toute "utilisation alibi" des communes. En d'autres termes : il est positif qu'elles participent, mais les conditions mises au ralliement des principes exposés doivent impérativement être intégrées. La Confédération et les Cantons ne devront pas se prévaloir de nous avoir associés pour imposer par la suite des stratégies qui ne tiendraient pas compte de ces conditions, au demeurant réhivitoires.

En effet, en aménagement du territoire, les communes assument des tâches centrales. L'expérience montre que les solutions viables viennent du terrain. Cette collaboration tripartite devra donc être un véritable partenariat.

### **Considérations relatives aux stratégies**

Le principe d'une utilisation rationnelle et durable du sol ne peut qu'être rallié au nom de la qualité de vie des générations futures. Les stratégies pour l'atteindre méritent en revanche quelques nuances essentielles :

- S'agissant de l'évolution des infrastructures de transports, en parallèle avec le développement territorial, la grande diversité des communes commande de tenir compte de la réalité. Pour les collectivités rurales, en particulier celles à destination touristique, il est important de conserver une marge de manœuvre en aménagement et utilisation des zones à bâtir, aussi bien pour ce qui est des nouvelles surfaces à bâtir que de l'extension des infrastructures de transport. C'est une condition indispensable pour conserver les atouts locaux sur un marché très concurrentiel. Relevons ici que le maintien d'emplois existants et la création de nouveaux emplois dans les zones rurales permettront de combattre l'accroissement du flux pendulaire.  
Sur ce point, nous rejoignons totalement la position de l'ACS.
- Un développement territorial polycentrique tenant compte des différences régionales peut être soutenu, s'il ne se fait pas au détriment des zones périphériques. Le projet de territoire suisse ne doit pas empêcher un développement économique durable et une large offre d'emplois dans les zones rurales et de montagnes. Nous suivons aussi l'avis de l'ACS sur cet élément, comme sur la densification du développement urbain qui doit être encouragée dans les villes, la valorisation du centre des localités et le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti dans les zones rurales. Concernant ce dernier objectif, il doit impérativement aller de pair avec une plus grande marge de manœuvre conférée aux communes en zone rurale dans la conception de leur politique urbanistique, afin d'exploiter au mieux leurs avantages locaux. Enfin, il est essentiel que les zones périphériques soient mieux desservies et surtout reliées aux centres urbains par les transports publics.
- S'agissant des stratégies de territoires d'action, comme l'ACS, nous les soutenons à condition qu'elles tiennent compte des réalités locales. Au surplus, il est intéressant de relever que le rapport mentionne à la page 53 "qu'il s'agit d'assurer la fonctionnalité et l'attrait de l'aéroport de Genève-Cointrin. L'opportunité de son raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse devra être étudiée". Nous osons espérer que ces bonnes dispositions se concrétiseront. Par ailleurs, quelques municipalités nous font part de leur regret que seul l'exemple de la région Lausanne-Ouest (SDOL) soit cité à la page 53, sans tenir compte d'autres secteurs du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Parmi les recommandations du chapitre 5, nous relevons tout particulièrement le terme : "les communes et les villes se concertent avec le Canton pour mettre au point des modalités novatrices...". Ce principe de concertation ne devra par rester lettre morte. Il s'agit de travailler en véritable partenariat, comme évoqué en préambule.
- Les communes sont prêtes à contribuer à la mise en œuvre du projet, pour autant que leur point de vue soit intégré et leurs intérêts pris en compte.
- Enfin, la représentation romande au sein de la commission ayant élaboré ce projet devrait être plus importante. Il se peut toutefois que ce déséquilibre soit dû à la difficulté de trouver des personnes disponibles.

Permettez-nous pour terminer de relayer quelques remarques, transmises par nos membres, relatives à la pratique vaudoise.

- La création de logements dans les fermes doit être encouragée si elle ne génère pas une utilisation supplémentaire du sol.
- Les services cantonaux liés d'une part, au logement et, d'autre part, à l'aménagement du territoire devraient être mieux coordonnés.
- Les procédures administratives d'élaboration de plans durent beaucoup trop longtemps et devraient dans toute la mesure du possible être allégées.
- Les énergies renouvelables devraient être davantage favorisées en zone à bâtir ou hors zone (par exemple en augmentant les surfaces non assujetties à autorisation).
- Dans les hameaux, la création de nouveaux logements dans les volumes existants devrait être encouragée, même s'ils sont implantés à plus de 500 mètres des transports publics qui les desservent.
- La création de parkings enterrés dans les régions viticoles devra être favorisée.

Vous remerciant de relayer nos déterminations, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Secrétaire générale :



Brigitte Dind

Copie M. Tardy, Président